



## Appels à projets 2017 et 2018

### Résidences d'artistes francophone en Marennes-Oléron

#### Education artistique et culturelle



#### Porteur du projet

##### Nom et coordonnées

Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes, France

##### Personne en charge du projet

Antoine Lamblin, chargé de mission culture & coopération, tél. +33 (0) 5 79 86 01 63 – courriel : a.lamblin@marennes-oleron.com

##### Présentation de la structure

Situé dans le département de la Charente Maritime, entre La Rochelle et Bordeaux, le Pays Marennes Oléron est un établissement public à vocation de coopération intercommunale, regroupant les Communautés de Communes de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes. Il intervient sur un territoire rural et littoral, qui compte au total 37 000 habitants, répartis sur 15 communes, dont 22 000 sur l'île et 15 000 sur le continent.

Le Pays Marennes Oléron mène des activités d'études, d'ingénierie, d'animation, de coordination en matière de développement local dans le cadre d'un projet de territoire. Dans le domaine culturel, son action est guidée par une stratégie de développement culturel. Il a par ailleurs en charge le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document visant à la cohérence du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux.

Enfin, le Pays Marennes Oléron a l'aptitude à engager contractuellement ses membres avec l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales. Il porte à ce titre un programme de financements européens LEADER doté d'un volet de coopération interterritorial dédié aux questions de francophonie. Les territoires partenaires de cette coopération sont le Grand Caraquet (Nouveau Brunswick/Canada), la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans (Québec/Canada), la Communauté de Communes Sud Eure (Normandie) et la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole.

#### Contexte

Marennes-Oléron comporte un lien historique particulier avec la francophonie puisque l'un des pères du Canada francophone, Samuel Champlain, fondateur de Québec et des premières colonies françaises en Acadie, est né à Brouage, commune voisine de Marennes. Fort de ce lien, le Pays Marennes Oléron mène depuis 2013 un programme de coopération interterritorial multisectoriel avec des territoires de Normandie, du Québec et du Nouveau Brunswick. Dans le domaine culturel en particulier, ce programme a déjà donné lieu à des mutualisations de programmation entre festivals des territoires respectifs. A compter de 2017, le Pays Marennes Oléron propose de renforcer cette coopération culturelle par l'organisation de résidences d'artistes, avec la volonté de faire de ces résidences un point d'ancrage au développement d'actions communes avec les territoires partenaires.

Cet appel à projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la politique du ministère de la Culture en faveur de l'éducation artistique et culturelle, permettant une contribution financière spécifique dans

ce domaine. Les projets attendus devront donc notamment comporter des propositions d'ateliers de pratiques artistiques et actions diverses, particulièrement en direction de la jeunesse, en temps scolaire (élémentaire, collège, lycée) et hors temps scolaire, par exemple en lien avec les structures d'accueil de jeunes.

## **Le projet**

### **Objet**

Avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Pays Marennes Oléron lance un appel à projets pour deux cycles de résidences d'artistes francophones : le premier cycle porte sur une résidence de 8 semaines à partir de l'automne 2017. Le second cycle porte sur une résidence de 12 semaines à partir du printemps 2018. Ces résidences sont dédiées particulièrement à des actions d'éducation artistique et culturelle, donc plutôt destinées à la jeunesse.

### **Artistes concernés**

Cet appel à projets s'adresse spécifiquement aux artistes francophones ayant des liens de travail préexistants avec l'un des territoires coopérants précités, ou faisant preuve de leur capacité à établir un projet fédérateur entre le territoire de Marennes-Oléron et au moins l'un de ces territoires partenaires, au travers de résidences ou d'autres propositions artistiques en matière de création ou de diffusion au sein des autres territoires. Aucune discipline artistique spécifique n'est attendue plus qu'une autre. Les candidatures devront cependant présenter des points de cohésion avec Marennes-Oléron et ses acteurs.

[Retrouvez sur ce lien la description du territoire, dynamiques et enjeux en matière culturelle.](#)

[Retrouvez sur ce lien un aperçu des principaux acteurs et projets culturels.](#)

### **Objectif**

- Développer et structurer l'offre culturelle en direction des jeunes ;
- Fédérer les acteurs locaux culturels, éducatifs, sociaux, autour d'un projet commun ;
- Développer une expérience commune avec les territoires partenaires coopérants en faisant de la francophonie un levier de développement local.

### **Calendrier et emploi du temps**

Le cycle de résidence 2017 commencera en octobre 2017, pour une durée totale de 8 semaines programmables jusqu'à la fin du mois de mars 2018. Le cycle de résidence 2018 commencera en avril 2018, pour une durée totale de 12 semaines programmables jusqu'à la fin de l'année 2018.

L'emploi du temps hebdomadaire prévoit 12h d'actions d'éducation artistique et culturelle et 4h de préparation, ces temps faisant l'objet d'une rémunération forfaitaire. Au-delà des actions d'éducation artistique et culturelle, et en fonction des projets présentés, le Pays Marennes Oléron pourra accompagner les artistes dans la recherche de ressources nécessaires à des activités de création (lieux, équipements, dispositifs financiers...) ou encore de diffusion, en les mettant en relation avec les partenaires institutionnels et opérateurs culturels (communes, associations, compagnies, etc.). Il n'y aura pas d'impératifs de restitution du projet sous forme de prestation en public ou de création, à moins que cela soit prévu dans la candidature choisie.

## Modalités pratiques

*En cas de candidature collective, un partage des conditions forfaitaires exposées ci-dessous sera effectué entre les intervenants. La devise employée pour les paiements sera l'Euro.*

### Conditions financières et cadre juridique

L'enveloppe consacrée aux rémunérations forfaitaires s'élève à un montant total de 15 000 €, à répartir entre les projets 2017 et 2018. Les artistes devront justifier d'un statut social ou d'une structure administrative leur permettant d'émettre une facture toutes taxes comprises. Il appartiendra aux artistes non ressortissants français ou à leur employeur d'effectuer les démarches d'autorisation de travail nécessaires. Une convention de résidence sera établie pour formaliser les engagements du PETR Pays Marennes Oléron, ceux des artistes et le planning prévisionnel des interventions.

### Hébergement, repas, transports

Le Pays Marennes Oléron assurera les conditions d'hébergement pendant toute la durée des résidences. Selon les périodes programmées et les disponibilités des lieux, les artistes pourront être hébergés à la résidence d'artistes du Château d'Oléron, au gîte du Lycée de la Mer et du Littoral, dans un studio à Brouage ou dans d'autres lieux du territoire consacrés à cet effet. Une prise en charge forfaitaire des repas est prévue à hauteur de 1500 € pour la résidence 2017 et 2250 € pour la résidence 2018.

Les transports locaux liés aux ateliers seront pris en charge par le Pays Marennes Oléron (location d'un véhicule). En cas de sélection d'artistes résident en France, des contributions aux transports pour les déplacements du domicile au lieu de résidence sont prévus à hauteur maximum de 1500 € pour la résidence 2017 et 2250 € pour la résidence 2018. En cas de sélection d'artistes résident en dehors de la France, ces contributions seront portées à des montants maximum de 3000 € pour 2017 et 4500 € pour 2018.

## Dossier de candidature

*Les candidatures porteront sur un seul projet, au choix soit 2017 soit 2018. Chaque candidat peut répondre à un seul projet*

### Le dossier de candidature doit comporter

- un texte court décrivant la démarche artistique et le projet proposé,
- la mention du forfait de rémunération demandé,
- un exposé des besoins en matériels et fournitures,
- un dossier de présentation de projets déjà réalisés, comprenant des ressources visuelles,
- la proposition du projet artistique personnel pour la résidence et la thématique proposée,
- le/les curriculum vitae à jour avec les coordonnées physiques et internet.

### Il est à envoyer

- par internet sous forme de dossier PDF à déposer sur <https://www.marches-securises.fr>
- ou par courrier à « Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois-Meynardie, 17320 Marennes, France ».

---

**Date limite de réception des dossiers 2017 et 2018 : mardi 9 mai 2017 à 12h00 UTC**

---

## Calendrier de sélection

- Présélection des dossiers : 9 au 12 mai 2017.
- Rencontre avec chacun des artistes présélectionnés (à Marennes ou dans les territoires partenaires le cas échéant) : 15 au 23 mai 2017.
- Choix des artistes : 23 mai 2017.

## Les dossiers seront étudiés sur la base des critères suivants :

- cohésion du projet avec le territoire et ses acteurs,
- expérience et savoir-faire en matière d'éducation artistique et culturelle,
- dimension fédératrice entre Marennes-Oléron et au moins l'un des territoires coopérants,
- qualité artistique (parcours, notoriété, reconnaissance par la profession et les institutions...),
- cohérence du forfait de rémunération demandé au regard du projet et de l'enveloppe totale.

Au besoin, une négociation pourra être entreprise afin de faire correspondre l'offre au cadre du projet.

Après décision, une réponse sera envoyée à chaque artiste qui aura envoyé un dossier de candidature.

